

AVISU CESEC 2021-41¹
AVIS CESEC 2021-41

Relatif à
Rilativu à

L'organisation d'une concertation citoyenne relative au déploiement de la 5G en Corse

L'urrganizzazioni di una cuncirtazioni in quantu à a diffusioni di a 5G in Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 16 septembre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'organisation d'une concertation citoyenne relative au déploiement de la 5G en Corse ;

Vistu a lettera di presentazione di u 16 di settembre di u 2021 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecnomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'urrganizzazioni di una cuncirtazioni in quantu à a diffusioni di a 5G in Corsica ;

Après avoir entendu Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Dopu intesu u Sgiò Presidente di Cunsigliu Esecutivu di Corsica

¹ Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 51

Contre : 1 (A. VENTURI)

ABS : 0

Pour : 50

Sur rapport de Pat O'BINE, pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective »;

À nant'à u raportu di Pat O'BINE pè a Cummissione « sviluppu ecunomicu, turisimu, affari suciali, impiegu, è pruspettiva »

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 28 septembre 2021,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di sittembre di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le 31 juillet 2020, l'Assemblée de Corse a approuvé par délibération n° 20/113 AC un moratoire sur le déploiement de la 5G en Corse.

Cette délibération n'avait pas pour objectif de s'opposer par principe à la technologie 5G, mais de prendre un compte un certain nombre d'incertitudes scientifiques et d'inquiétudes et réserves exprimées par de nombreux acteurs et citoyens.

Malgré l'adoption de cette délibération à une forte majorité (56 voix sur 62 votants), le déploiement de la 5G a été initié par les opérateurs sur l'île.

Le Conseil exécutif de Corse propose donc à l'Assemblée de Corse d'engager une concertation citoyenne sur le thème « quel avenir pour la 5G en Corse ? ».

Ce débat sera ouvert à la contribution et à la participation de l'ensemble des acteurs concernés : les opérateurs bien sûr, mais aussi les élus, citoyens et associations soucieuses de ces questions, notamment du point de vue environnemental ou sanitaire.

Il permettra de confronter les points de vue pour dégager des propositions et des orientations concernant le déploiement de la 5G en Corse.

Pour cela, il convient de surseoir de manière effective aux déploiements de la 5G en Corse, conformément à la délibération du 31 juillet 2020, dans l'attente des conclusions de cette concertation citoyenne.

Cette démarche de concertation sur la 5G serait organisée après une phase d'appel à la participation des acteurs intéressés par la démarche.

Elle sera animée par le CORSICA LAB, associé à la Direction de la transformation et de l'aménagement numérique.

Les conclusions seront remises sous forme d'un rapport assorties d'orientations et de préconisations relatives au déploiement de la 5G en Corse, d'ici à la fin de l'année 2021.

Le CESEC s'interroge sur les moyens dont dispose la Collectivité de Corse pour faire appliquer l'interruption de l'installation de la 5G durant la consultation citoyenne.

Le CESECC constate, ces derniers mois, une dégradation de la couverture téléphonique des réseaux 3G et 4G en Corse, sans préjuger d'un lien avec le déploiement de la 5G.

Le CESECC s'inquiète, du manque de couverture de certaines zones, et des suppressions du « filaire » notamment dans les territoires ruraux.

Le CESECC regrette l'absence de prise en compte, de la part des opérateurs, du vote d'un moratoire sur la 5G en Corse par l'Assemblée de Corse le 31 juillet 2020. En effet, malgré l'adoption de cette délibération à une forte majorité, le déploiement de la 5G a été initié par certains opérateurs sur l'île.

Le CESECC se montre favorable aux objectifs affichés par l'organisation d'une concertation citoyenne d'apporter des éclairages techniques, environnementaux et sanitaires aux usagers.

Le CESECC considère que cette évolution technologique continue à soulever de nombreuses interrogations en matière environnementales, sanitaires, sociales et économiques, qui demeurent, à l'heure actuelle, sans réponses. Il serait pertinent de disposer d'informations relatives au bilan carbone produit durant les périodes de confinement (baisse des transports corrélés à une utilisation massive d'internet). Ainsi, il serait intéressant que des études comparatives viennent étayer les travaux de la concertation relative au déploiement de la 5G.

Le CESECC souligne que le fonctionnement d'internet représente 10 à 15 % de la consommation énergétique, or, le déploiement de la 5G risque d'augmenter encore cette consommation. Cependant, d'un point de vue économique, dans une société mondialisée, il est essentiel d'être compétitif et de se doter, pour ce faire, de moyens technologiques adaptés.

Le CESECC relève l'importance de trouver un point d'équilibre entre, d'une part, les activités économiques concurrentielles, et d'autre part, les impacts environnementaux, sanitaires et sociaux engendrés par le déploiement de nouvelles technologies.

Le CESECC rappelle l'importance pour la société corse de trouver des solutions rapides et pérennes en matière de technologie, en ce en toute connaissance de cause pour le citoyen. Ainsi, la remise d'un rapport de la concertation citoyenne d'ici la fin de l'année s'avère opportune en termes de délai, et de prises de décisions.

Le CESECC émet un AVIS FAVORABLE au rapport relatif à l'organisation d'une concertation citoyenne relative au déploiement de la 5G en Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI